



I B P T

**INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS**

**DÉCISION DU CONSEIL DE L'IBPT
DU 7 JANVIER 2014
CONCERNANT
LA COMPOSITION DU COLLÈGE VISÉ PAR L'ARRÊTÉ ROYAL DU 5 MAI 2006
FIXANT UNE PROCÉDURE DE CONCILIATION
DEVANT L'INSTITUT BELGE DES SERVICES POSTAUX
ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS POUR L'ANNÉE 2014**

Le Conseil de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications,

Vu l'article 5 de l'arrêté royal du 5 mai 2006 fixant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (*Moniteur belge* du 19 juin 2006) ;

Prend la décision suivante :

1. Les personnes suivantes sont désignées pour l'année 2014 comme membre du collège, visé à l'arrêté royal du 5 mai 2006 concernant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications :

Monsieur Axel Desmedt	Membre du Conseil
Monsieur Vincent Hanchir	Premier Conseiller, Pool Marché Télécoms & Médias
Monsieur Tim Nuyens	Premier Conseiller, Pool Consommateurs

2. Les personnes suivantes sont désignées pour l'année 2014 comme membre suppléant du collège, visé à l'arrêté royal du 5 mai 2006 concernant une procédure de conciliation devant l'Institut belge des services postaux et des télécommunications :

Monsieur Charles Cuvelliez	Membre du Conseil
Monsieur Reinhard Laroy	Ingénieur Conseiller, Pool Marché Télécoms & Médias
Monsieur Dominique Paquot	Premier conseiller, Service juridique

Charles Cuvelliez
Membre du Conseil

Axel Desmedt
Membre du Conseil

Luc Vanfleteren
Membre du Conseil

Jack Hamande
Président du Conseil